



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

Deuxième séance du quatrième mandat, 1^{er} novembre 2017 à 19 heures
Salle Yves Fricker, Uni Dufour

Procès-verbal approuvé

Présents

Romain Boillat, président
Yasmine Atlas
Bernard Cerutti
Pierre Cosson
Michèle Cottier
Ignace Cuttat
Andreas Dettwiler
Blaise Dupuis
Ruth Durrer
Mathilde Fontanet
Macaire Gallopin
Romain Gauthier
Roy Gava
Marine Girardin
Stéphanie Girardclos
Olivier Hartley
Irène Hermann Palmieri
Yvan Jeanneret
Anais Maroonian
Olivier Maulini
Sébastien Müller
Michele Pellizzari
Didier Picard
Margaux Saudan
Daniela Sauge
Nicolas Tamayo Lopez
Leonard Truscello.

Rectorat

Yves Flueckiger, recteur
Jacques De Werra, vice-recteur
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Didier Raboud, secrétaire général adjoint
Jean-Marc Triscone, vice-recteur.

Secrétaire

Sophie Desjacques Carnegie.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Excusé-e-s et invité-e-s:

Excusé-e-s:

Anton Alexeev
Sophie Brandon
Léo Buehler
Julien Chanal
Mathieu Crettenand
Éric Eigenmann
Nicolas Gisin
Andréa Goin Othon
Didier Grandjean
Eva Fernandez Guzman
Elisa Liotta
Jérémy Lucchetti
Jean-Daniel Macchi
Vincent Moret
Mary O'Sullivan
Noé Rouget
Pascal Sciarini
Gaviota Villamil
Stéphane Berthet, secrétaire général
Denis Hochstrasser, vice-recteur
Michel Oris, vice-recteur

Invité :

Simon Perdrisat.

1.2. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé.

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017

Approuvé sans modifications.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le président n'a pas de communication.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le recteur remercie le président pour sa prestation remarquée lors du Dies. Il informe de la création d'une formation pour les imams qui démarre avec pour l'instant un nombre réduit d'étudiants. Ils seront tout d'abord formés au français pour suivre ensuite un parcours de formation qui les familiarisera avec le contexte général de la Suisse.

D'autre part, un centre en philanthropie a été créé. Il est soutenu par trois fondations et cela pourrait déboucher sur la création d'une chaire dans le domaine de la philanthropie, plus particulièrement en économie comportementale.

Enfin, un cursus biomédical a démarré en septembre. La formation concerne la faculté de médecine et porte sur les sciences pharmaceutiques. Il répond à des besoins du tissu économique de la région.

Mi-novembre, le domaine du digital sera mis en avant avec les Digital Days et une conférence sur l'innovation organisée par le canton. Dans ce cadre-là, une discussion avec l'université de Zurich est en cours. L'idée est de mutualiser les compétences dans le domaine du numérique afin d'être présents sur la scène suisse. Un financement

fédéral important sera octroyé à Swissuniversities pour participer à la recherche et à l'enseignement dans le domaine. Pour que la manne fédérale ne soit réservée aux seules écoles polytechniques fédérales, les universités cantonales s'organisent.

La presse a relaté la création du « Campus rhodanien » qui associe les universités de Lyon, de Grenoble, de Lausanne, la HES-SO et l'UNIGE. L'objectif est de lancer des projets de recherche via des fonds d'impulsion avec des partenaires de chaque côté de la frontière. Il s'agit de renforcer des collaborations existantes entre les différents chercheurs des différentes institutions et de se focaliser sur trois domaines : la santé, les neurosciences et le développement durable. Ce Campus pourrait devenir l'équivalent de Eucor qui existe dans le nord avec les universités de Bâle, de Freiburg, de Haute-Alsace et de Strasbourg et le KIT (institut de technologie de Karlsruhe).

L'intérêt de ce type de collaboration est d'avoir un pied en Europe dans le cas où une évolution défavorable de la politique migratoire verrait le jour.

Réponses aux questions de l'Assemblée.

Le président demande si la réponse à la question relative à l'autofinancement des programmes de formation continue donne satisfaction à ses auteurs.

Mme Saugé demande si les deux questions posées par le bureau peuvent être reprises à la séance du mois de décembre en présence de M. Maulini.

Sans opposition, la proposition est acceptée.

Le président passe à la question relative à l'extension des horaires des bibliothèques.

Question de Mme Saudan, MM. Boillat, Moret, Rouget, Tamayo-Lopez et Truscillo

Pour des nombreux étudiants, l'accès à des places de travail est problématique, en particulier le week-end.

Une extension des horaires des bibliothèques permettant l'accès est donc souhaitable.

Sur l'ensemble des bibliothèques, environs 250 personnes pour les jours de la semaine et 1000 personnes pour le weekend sont encore présentes 1h avant la fermeture, et ceci hors période examen.

Il y a plus de personnes à 17h00 le weekend qu'à 10h00 la semaine.

Lors d'examens, ces chiffres peuvent doubler, voire tripler.

Nous sommes très au clair sur les limites budgétaires et avons donc développé une réflexion de fond amenant à une stratégie permettant d'éviter cet obstacle (voir document annexé à la question).

Contenu de la demande actuelle, de l'importante implication sociale, et au vu des très faibles coûts marginaux, étendre les heures d'ouverture ne semble-t-il pas un investissement nécessaire et pragmatique?

Réponse du rectorat

Contexte et remarque liminaire

Les horaires d'ouverture de la Bibliothèque ont fait l'objet d'un effort marqué ces dernières années, salué et apprécié par une grande majorité d'étudiants. Cependant, il est toujours intéressant d'examiner si les horaires d'ouverture actuels sont adéquats et répondent aux besoins des utilisateurs.

*La question posée porte sur une **ouverture prolongée d'un des espaces bibliothèque le week-end, particulièrement en période de préparation d'examens**. Un long rapport accompagne la demande pour donner des pistes d'économies qui permettraient de libérer le*

budget nécessaire à cette prolongation des ouvertures. Il convient de constater que ce rapport, basé sur les documents rendus publics par la Division de l'information scientifique (rapports annuels 2015 et 2016 notamment), est lacunaire et contient de nombreuses erreurs. Les pistes d'économies proposées donnent un éclairage non dénué d'intérêt mais n'apprennent rien aux professionnels du domaine. En sortant les éléments de leur contexte,

*les auteurs laissent à penser que les solutions sont simples alors que la réalité est bien plus complexe. En bref, la Division de l'information scientifique (DIS) est préoccupée par une bonne gestion de la Bibliothèque ; par les **aspects financiers** bien sûr, mais aussi par souci d'**efficacité** et en garantissant la **sécurité** de chacun dans ses espaces publics. Elle fournit par ailleurs un travail important en vue d'une grande transparence sur ses activités.*

Pertinence d'une ouverture élargie

*Afin de répondre aux besoins des étudiants, la Bibliothèque de l'Université de Genève se soucie de leur offrir de bonnes conditions de travail dans ses locaux. En ce qui concerne les **places de travail**, son effort porte à ce qu'elles soient suffisamment nombreuses et confortables. Le ratio du nombre d'étudiants par place de travail est de 8,5 ; sur le site UniCMU, il baisse à 3,2 étudiants par place assise par exemple, ce qui est très bon par rapport aux bibliothèques de même type.*

*Quant à l'**accès** à ses espaces, la Bibliothèque assure 88 heures d'ouverture hebdomadaire et 343 jours d'ouverture annuelle, ce qui la place particulièrement bien par rapport aux autres bibliothèques universitaires suisses, et encore à plus forte raison en comparaison avec les bibliothèques universitaires françaises. Un **important dispositif de suivi de la fréquentation** a été mis en place par des comptages ponctuels du nombre de personnes présentes dans ses espaces*

(depuis fin 2015) et la mise à disposition du public d'outils depuis la rentrée 2017 dont une jauge indiquant le taux de disponibilité des places de travail **en temps réel** sur son site web et via l'application mobile UNIGE.

<http://www.unige.ch/biblio/fr/infos/places-disponibles/>

Ce dispositif permet de constater à quels moments ont lieu les pics de fréquentation et quel est le taux d'occupation afin de vérifier si la situation est critique et nécessiterait de prendre des mesures particulières. Un des constats est que la fréquentation double pendant les périodes d'examen. Le nouveau dispositif rend visible par exemple la situation décrite en p. 4 de la question au rectorat mentionnant la présence d'un grand nombre d'usagers à 17h le week-end. Des analyses ultérieures portant sur un laps de temps plus long permettront d'affiner ces observations.

Notons également que la pratique nous montre que des effets de bord ont lieu lorsque les horaires ne sont pas les mêmes sur tous les espaces de la Bibliothèque : les sites les plus ouverts ressentent une surcharge par rapport aux autres.

La DIS n'est pas convaincue qu'il y ait un réel **besoin** d'élargissement des horaires. La récente enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) montre que **les horaires de la Bibliothèque conviennent à 91 % des étudiants sondés** (ils conviennent « tout à fait »

pour 50% des sondés, et « plutôt oui » pour 41%). Nous n'avons pour l'heure pas plus d'information par ce canal sur les moments de la semaine/de l'année où ces étudiants auraient aimé bénéficier d'un horaire plus étendu.

Seule une enquête ciblée pourrait évaluer l'étendue de la demande afin de prendre les mesures adéquates. Mettre un espace à disposition plus longuement les week-ends pendant les périodes de préparation d'examen ne devrait pas constituer un luxe peu exploité mais,

pour une question d'efficacité, répondre à un besoin réel qui serait largement mis à profit.

En outre, le **budget** nécessaire à une ouverture tardive les samedis et dimanches (toute l'année ou en période de préparation d'examen) devrait être soigneusement étudié, incluant les charges inhérentes à l'ouverture/fermeture des bâtiments par des services de sécurité ainsi que l'entretien pour que les espaces soient propres, en particulier les sanitaires – pour ces sujets, d'autres budgets que ceux de la DIS sont mis à contribution. L'organisation, le recrutement et la formation des surveillants ainsi la communication par exemple ont aussi un coût.

En conséquence, le rectorat lancera avec la DIS une étude ciblée mettant en relation coût et prestations pour étudier cette question de l'extension des heures d'ouverture des bibliothèques sur un ou plusieurs sites.

Les dépositaires souhaitent réagir.

M. Tamayo remercie le rectorat et explique que plusieurs éléments de la réponse posent problème. De plus, les étudiant-e-s souhaiteraient être plus impliqué-e-s dans la réflexion menée au rectorat. L'aspect comparatif avec d'autres universités est un biais discutable et dans une vision progressiste, ils-elles aimeraient se comparer aux meilleures. Certaines universités ont des horaires d'ouverture quasi-permanents. Cela génère certes des problèmes de logistique et de sécurité mais le besoin existe pour les étudiant-e-s et c'est un domaine qui devrait être prioritaire pour l'université. Les étudiant-e-s ne disposent pas de bureau ; leur lieu de travail est la bibliothèque et très souvent en dehors des heures de bureau. La particularité de l'organisation de la vie des étudiant-e-s devrait être mieux prise en compte. Il devrait être possible de concilier l'efficacité nécessaire à l'organisation des études des étudiant-e-s. Il demande une réflexion sur le sujet à laquelle les étudiant-e-s soient associé-e-s.

Le président passe la parole à M. Perdrisat, rédacteur de la question pour apporter certaines précisions.

Il informe que l'objectif de la démarche est d'impliquer les étudiant-e-s. La participation des étudiant-e-s aux réflexions du rectorat sur les horaires d'ouverture des bibliothèques est souhaitée ainsi qu'une réflexion plus large sur les lieux qui pourraient être mis à disposition pour étudier. L'objectif étant d'améliorer la qualité des études pour les étudiant-e-s de l'UNIGE.

Le recteur admet que l'accès aux bibliothèques est un facteur important de l'égalité des chances. Il relève que les éléments relatifs à la sécurité ont pris une grande importance et génèrent des coûts importants. Associer les étudiant-e-s à cette réflexion lui semble tout à fait légitime. Il donne la parole au vice-recteur J. De Wera.

M. De Werra reconnaît que les besoins sont très variés au sein de la communauté étudiante ; le rectorat est à l'écoute et une collaboration avec les étudiant-e-s pour entendre les besoins est bien entendu une bonne idée.

M. Cuttat partage le souci d'égalité sociale et comprend les problèmes de logistique. Les étudiant-e-s demandent à raison une extension des horaires des bibliothèques tout en n'utilisant pas totalement les ressources à disposition. On pourrait dès lors se demander si d'autres lieux ne pourraient pas être mis à disposition pour étudier. Des espaces qui coûteraient moins cher en logistique mais permettraient aux étudiant-e-s d'étudier. Il mentionne les salles informatiques qui existaient auparavant et l'idée pourrait être reprise sans équipement informatique autre qu'une connexion internet, puisqu'aujourd'hui les étudiant-e-s sont mieux équipés en ce domaine.

Le recteur trouve les pistes de réflexion intéressantes.

M. De Werra estime qu'une réflexion est de mise afin de trouver une solution.

Le président demande à M. Tamayo s'il souhaite que cette question soit portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

M. Tamayo est favorable à la proposition afin d'avoir une discussion plus approfondie.

Le président demande s'il y a des oppositions ; cela n'étant pas le cas, le point sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

L'Assemblée décide de discuter lors d'une prochaine séance :
Des horaires d'ouverture des bibliothèques, de la possibilité d'offrir des espaces de travail aux étudiant-e-s avec des horaires élargis.

Le président passe à la question de M. Picard et demande si la réponse du rectorat le satisfait ou s'il veut réagir.

Question de M. Picard

Prix Nobel

On pourrait penser qu'une institution académique est fière de ses lauréats du prix Nobel, qu'il s'agisse d'anciens étudiants et chercheurs ou de professeurs en activité. On s'attendrait aussi à ce qu'elle les mette en avant. Cela permet de mettre en avant la qualité de l'enseignement et de la recherche pour les futurs étudiants, le grand public et le monde politique. Rien de tel à l'Université de Genève. Lorsque le prof. Jacques Dubouchet a obtenu le prix Nobel de Chimie, la Section de biologie, dont il est un alumnus, a réagi le jour même et l'a mis dans les news de son site web. Par contre, silence total sur la page d'accueil de l'Unige.

Questions:

Pourquoi une telle retenue? Comment ne pas penser qu'il s'agit là du couac de communication de l'année?

Pourquoi n'y a-t-il pas une page web de l'Unige dédiée à ses prix Nobel ? D'autres institutions ont bien compris l'importance de ce type d'information

(voir p. ex. <http://www.uzh.ch/about/portrait/nobelprize.html>) et la Section de biologie recense bien ceux qui sont liés à elle.

Faut-il vraiment se fier à Wikipedia (https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_Nobel_laureates_by_university_affiliation) pour trouver les 8 qui seraient liés à l'Unige?

Réponse du rectorat:

Préambule

Comme souligné en introduction de la question, l'Université de Genève (UNIGE), et plus spécifiquement son service de communication, a notamment pour but de « mettre en avant la qualité de l'enseignement et de la recherche pour les futurs étudiants, le grand public et le monde politique ». Pour atteindre cet objectif, le service de communication dispose d'une palette de moyens : de très nombreux événements publics qui permettent d'établir un lien direct entre les chercheurs et la Cité, des réseaux sociaux totalisant plus de 100'000

abonnés et en croissance régulière, des publications propres (Journal de l'UNIGE, Campus, Campus Junior), des pages d'actualités sur le site web de l'UNIGE, des contacts directs avec la presse, des envois de communiqués dans une base structurée de journalistes comptant plus de 2'000 contacts qualifiés. Depuis le début de l'année 2017, ce sont ainsi

139 communiqués et messages qui ont déjà été adressés à la presse, donnant un écho important à la qualité de la recherche menée à l'UNIGE. La revue de presse quotidienne montre que l'UNIGE est mentionnée de dix à vingt fois par jour, rien que pour la presse nationale.

En ce qui concerne spécifiquement la stratégie de communication autour de l'obtention du prix Nobel de chimie par le prof. Jacques Dubouchet, les éléments suivants ont été pris en considération:

1. La nécessité d'une réaction immédiate

Dans les minutes qui ont suivi l'annonce du Nobel, deux tweets de félicitations ont été émis, l'un sur le compte de l'institution et l'autre sur le compte du recteur. Un troisième tweet soulignant le lien du prof Dubochet avec l'institution (études à Genève) a aussitôt donné lieu à un commentaire sarcastique « Finalement, on a tous un peu de Dubochet quelque part... »

Comme rappelé dans la question au rectorat, les pages « Hall of Fame » et « News » de la Section de biologie, qui sont parties intégrantes du site web de l'UNIGE, se sont également fait l'écho de la nouvelle :

o <http://biologie.unige.ch/en/the-section/the-hall-of-fame/>

o <http://biologie.unige.ch/en/2017/10/nobel-prize-in-chemistry-2017/>

Des contacts avec la presse ont permis d'assurer une large mention de l'UNIGE dans les différents articles parus le jour même et le lendemain. A titre d'exemple, extrait de la revue de presse :

- Le Nobel au Vaudois qui a révélé l'invisible, Le Temps, 05.10.2017
- Jaques Dubochet heureux et généreux - Les félicitations pleuvent ATS / Agence Télégraphique Suisse, 04.10.2017
- Jacques Dubochet, scientifique et blogueur engagé ATS / Agence Télégraphique Suisse, 04.10.2017
- La présidente de la Confédération est "fière de la Suisse" ATS / Agence Télégraphique Suisse, 04.10.2017
- Leuthard und Schneider-Ammann hochehrfret über Nobelpreis SDA / Schweizerische Depeschagentur, 04.10.2017
- Leuthard und Schneider-Ammann hochehrfret über Nobelpreis SDA / Schweizerische Depeschagentur, 04.10.2017
- Une part de Nobel pour Lausanne Le Courrier Genève, 05.10.2017
- Une part de Nobel pour Lausanne La Liberté, 05.10.2017
- Le Nobel couronne Lausanne et son chimiste de génie Le Temps, 05.10.2017
- «Ich war ein sehr schlechter Schüler» Neue Zürcher Zeitung, 05.10.2017
- Ein Blick für die Welt ausserhalb des Labors Luzerner Zeitung, 05.10.2017
- Ein Blick für die Welt ausserhalb des Labors St. Galler Tagblatt / St. Gallen-Gossau-Rorschach, 05.10.2017
- Dalla dislessia a Stoccolma La Regione Ticino, 05.10.2017
- Legastheniker, Gemeinderat, Preisträger Aargauer Zeitung / Gesamt Regio, 05.10.2017
- Premio Nobel «Ero pigro e dislessico Corriere del Ticino, 05.10.2017

A noter que dans plusieurs cas ce sont les tweets de félicitations qui nous ont valu d'être mentionnés par ces articles, qui en reprennent même parfois intégralement le contenu.

De plus, une mise en contact directe et la préparation d'argumentaires ont permis une valorisation renforcée de l'UNIGE, par exemple :

31.10.2017 6

• **Bruno Strasser** (UNIGE) revient sur l'attribution du prix Nobel de chimie au Vaudois

Jacques Dubochet RTS La 1ère / La Matinale / Le Journal 7h / L'invité d'actu 7.38, 05.10.2017

• **Denis Duboule** et **Denis Hochstrasser** (UNIGE) témoignent sur « Jacques Dubochet [qui] rend la Suisse fière », L'Agefi, 05.10.2017

2. La nécessité d'une intervention mesurée

L'entier des médias a immédiatement associé le prof. Dubochet à l'UNIL où il a travaillé, selon les termes mêmes du communiqué de presse de la Royal Swedish Academy of Sciences : « Jacques Dubochet, University of Lausanne, Switzerland ». Même la Tribune de Genève a titré « Le Nobel de chimie à un professeur lausannois ». Insister à ce moment sur la composante genevoise de son parcours aurait été au mieux inaudible, au pire compris comme une tentative de récupération (voir ci-dessus la réaction sur twitter).

Si le prof. Dubochet avait enseigné dans une université étrangère, il aurait été plus légitime d'insister sur le volet genevois et la presse nationale aurait probablement travaillé dans ce sens. Mais l'essentiel de son activité professionnelle s'étant déroulé à l'UNIL, dans une institution soeur avec laquelle l'UNIGE entretient par ailleurs des liens institutionnels (au travers du Triangle Azur, par exemple), le service de communication a fait le choix assumé d'une certaine retenue à court terme, dans le cadre strict de sa réaction immédiate.

3. S'inscrire dans le temps long – La double page du Journal de l'UNIGE

La communication de l'UNIGE se doit d'épouser les valeurs et principes de l'institution, de s'inscrire dans un temps long, propre à l'activité académique, de privilégier une approche factuelle et d'apporter une mise en perspective qu'un traitement immédiat de l'information ne permet pas. C'est sur une telle approche que se construit la crédibilité à long terme de l'UNIGE auprès des médias.

C'est ainsi donc que l'UNIGE consacre une double page à Jacques Dubochet dans le Journal de l'UNIGE du 26 octobre 2017, un traitement à la hauteur de l'importance du sujet et qui n'a plus la certaine retenue de sa réaction immédiate :

<https://www.unige.ch/lejournal/numeros/journal137/jacques-dubochet/>

Points d'amélioration

La suggestion d'une page dédiée aux prix Nobel et prix importants sur le site de l'UNIGE, à l'image de celle proposée par l'UZH, est excellente, et sera mise en œuvre d'ici la fin de l'année.

De nombreux éléments concernant l'UNIGE sur wikipedia sont déjà suivis et complétés par le service de communication lorsque c'est nécessaire. Le prof Dubochet a par exemple été ajouté ici :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Universit%C3%A9_de_Gen%C3%A8ve#Prix

Cette surveillance pourra s'étendre à d'autres pages de Wikipedia, comme celle mentionnée dans la question et qui n'était effectivement pas suivie spécifiquement.

M. Picard remercie de la réponse mais il persiste à penser qu'il s'agit d'un « couac » de communication.

Le recteur estime que le terme de « couac » est exagéré. Dans un premier temps, il était important que l'UNIGE se réjouisse pour l'UNIL. Il s'agit de l'Arc Lémanique et il faut de la

solidarité dans l'excellence de la recherche. Dans un second temps, il a été mentionné que le prix Nobel était un ancien de l'UNIGE.

M. Raboud parle de stratégie délibérée. Il accepte que les avis puissent diverger. Le jour de l'annonce, les journalistes ont sollicité l'UNIGE mais il y avait une question de respect : il était important de célébrer l'UNIL. Il parle de décence. Ensuite, il était important de relever les liens du prix Nobel avec l'UNIGE. La communication institutionnelle doit gérer le risque d'image. Tirer la couverture à soi dans un tel contexte aurait été très malvenu.

4. ÉLECTION DE LA OU DU VICE-PRÉSIDENT-E : VOTE

Le président demande s'il y a des candidatures.

Mme Yasmine Atlas est proposée, sans opposition, elle est élue par approbation et sous des applaudissements nourris.

5. APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2017-2018

Le calendrier est approuvé. Les dates retenues sont les suivantes :

2017

6 décembre

2018

10 janvier, 7 février, 7 mars, 11 avril, 2 mai et 13 juin

6. MODIFICATION DE L'ART. 92 DU STATUT DE L'UNIVERSITÉ : VOTE

Le président rappelle que, sur proposition du rectorat, une modification de l'art. 65 du Statut avait été approuvée lors de la séance du 21 juin dernier. Elle visait à introduire un nouveau titre de formation continue : le doctorat professionnel (doctorate of advanced professional studies). Le Conseil d'Etat demande que le nouveau dispositif soit testé pour une durée de trois ans, en faculté d'Economie et de Management, avant de le généraliser. Le président passe la parole au recteur.

Le recteur explique que, suite au vote de l'Assemblée, il a présenté le projet au sein de Swissuniversities et que les réactions ont été diverses. L'idée est apparue très innovante pour certains, d'autres ont été plus mitigés notamment animés de la crainte d'ouvrir une brèche en direction des HES. Le recteur ne partage pas cette crainte mais progressivement il a senti une certaine forme de crispation, en particulier auprès des partenaires alémaniques. La Conseillère d'Etat a eu vent de tout cela et a demandé d'introduire cette mesure de manière expérimentale. Le recteur est d'accord avec cette précaution. Un test sera donc mené pour une formation qui a déjà débuté. Il explique que différentes initiatives sont en cours de discussion, des assistant-e-s de la HES-SO pourront entrer dans des programmes de formation doctorale supervisés par des professeur-e-s d'université ou des EPF. L'EPFL a conclu une convention générale avec la HES-SO qui permettrait à des professeur-e-s de la HES-SO d'être nommé-e-s comme MER au sein de l'EPFL et, à ce titre, pourraient diriger des thèses de doctorat (PhD) à l'EPFL. L'UNIGE a choisi une ouverture doctorante dans le domaine de la formation continue. Le recteur demande donc à l'Assemblée de faire preuve de réalisme, d'accepter cet article qui permettra d'avancer avec une formation qui est déjà en place et d'en mesurer l'impact à l'issue de l'expérience.

Le président remercie le recteur et ouvre la discussion.

M. Dettwiler se demande comment envisager une évaluation après la deuxième année et s'interroge sur les modalités d'une telle évaluation.

Le recteur précise que la formation a déjà débuté avec un CAS menant à un DAS. Elle se déroule sur trois ans et il y a aujourd'hui environ une centaine d'inscrits. L'évaluation portera sur la qualité des enseignements donnés. Mais, bien entendu, cela débouche sur une réflexion plus large de l'organisation des études. Des personnes quitteront-elles l'université pour entrer dans la vie professionnelle puis revenir pour suivre un cursus de doctorat de formation professionnelle? Il est trop tôt pour le savoir.

Mme Girardclos demande quel sera le titre délivré au terme de cette formation. Elle souhaite obtenir confirmation du fait que le ou la diplômé-e ne portera pas le titre de « docteur-e ès GSEM ».

Le recteur le confirme et précise que le titre sera celui du DAS. Le règlement d'études fixera ces détails.

M. Cuttat a un souci de procédure. Il souhaite confirmation que c'est bien l'Assemblée qui décidera dans trois ans si l'expérience se poursuit ou non. Ce n'est pas le Conseil d'État qui décidera ?

Le recteur affirme que l'Assemblée décidera.

M. Hartley demande qui mènera l'évaluation et quels seront les critères pris en compte.

Le président propose que l'Assemblée revienne sur la question dans une année afin de déterminer les critères d'évaluation.

Le recteur valide cette vision.

Le président passe au vote de l'art. 92 du Statut de l'université :

Art. 92 Entrée en vigueur (nouvel alinéa 5)

5 L'article 65, alinéa 1, lettre d) relatif aux doctorats professionnels (doctorate of advanced professional studies) entre en vigueur le lendemain de son approbation par le Conseil d'Etat. Sa validité est limitée à une durée de 3 ans depuis son entrée en vigueur. Le champ d'application de l'article 65, alinéa 1, lettre d) est limité aux domaines de la finance et du management.

Par 25 oui et une abstention, l'art. 92 est accepté.

Le rectorat s'engage à ce que l'Assemblée participe au processus d'évaluation du doctorat professionnel, notamment en ce qui concerne les critères à retenir, limité à ce stade aux domaines de la finance et du management.

A l'issue de ce processus, l'Assemblée décidera d'une éventuelle généralisation de l'expérience en dehors de la faculté d'Économie et de Management.

7. ÉLECTION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL DE DISCIPLINE : VOTE

Les étudiant-e-s proposent Mme Gahla Doerig comme membre suppléante en remplacement de M. Galiléo Monnet-Martin.

Le CCER propose Mme Cinthia Meli comme membre suppléante en remplacement de Mme Carole Jaggie.

Sans opposition, ces personnes sont proposées à la nomination du rectorat.

8. COMMISSIONS DE L'ASSEMBLÉE

Le président explique que dans un premier temps, un bilan des commissions existantes va être dressé. Dans un second temps, des propositions de nouvelles commissions peuvent être soumises. Un vote de principe sur la formation de ces nouvelles commissions aura lieu. Enfin, à la séance du 6 décembre, toutes les commissions, existantes et nouvelles, devront présenter leur mandat, leur composition et la durée de leurs travaux pour être validées par un vote du plénum.

Le président passe la parole au représentant de la commission sur le corps intermédiaire afin de s'exprimer.

M. Cuttat informe qu'une étude a été menée en collaboration avec le rectorat sur la situation du corps intermédiaire et que les résultats devraient arriver très prochainement. Il lance un appel aux membres des autres corps pour rejoindre la commission.

Le président demande aux personnes de l'Assemblée intéressées par la problématique de contacter M. Cuttat afin de rejoindre la commission. Il passe la parole à Mme Sauge pour la commission Égalité.

Mme Sauge demande ce que le président entend par durée du mandat ?

Le président souhaite que des jalons soient posés avec un calendrier pour présenter les travaux menés. Une commission permanente devrait présenter ses travaux chaque année afin que les réflexions bénéficient au plénum.

Mme Sauge mentionne que la commission est permanente et s'intitule « Égalité / Le genre à l'épreuve de l'université ». La commission a été créée en avril 2012 et était composée à l'époque d'un étudiant, de deux membres du CCER, d'un professeur et d'un membre du PAT. Plusieurs thèmes ont été abordés :

1. L'articulation entre carrière académique et vie familiale ; un projet de journée d'information a été présenté à l'Assemblée mais non mené à terme, la commission ayant choisi de collaborer à la rédaction de la brochure « Parents suivez le guide » éditée par le bureau de l'Égalité de l'université.
2. Un questionnaire en ligne sur les discriminations LGBT ainsi qu'une plateforme traitant les problèmes de discrimination; principes approuvés par l'Assemblée, mais non finalisés faute de temps et en raison du départ des personnes qui portaient ces deux projets.
3. Une modification de la Charte d'éthique et de déontologie a été approuvée par l'Assemblée en juin 2013.
4. Entre 2013 et 2017, la commission s'est concentrée sur la diffusion de l'information sur les sujets du sexisme à l'université tout en travaillant sur la modification de textes légaux.

Quelques exemples d'actions :

- Mme Faniko a présenté son étude « *Carrière académique à l'université de Genève : le facteur humain* », dont le but est de comprendre pourquoi si peu de femmes arrivent à mener une carrière académique.

- Le 23 février 2017, une motion a été envoyée au rectorat demandant que soient organisées régulièrement des présentations de spécialistes sur les thématiques du harcèlement sexuel, du sexisme à l'université et de l'égalité en général au sein des collèges de professeurs de chaque faculté, ainsi qu'au sein de chaque structure, à destination de tous les corps de l'université.

- Mme Mantilleri, directrice du bureau de l'Égalité, a présenté le bilan du plan d'action égalité 2013-2016 et les perspectives pour le futur.

- Une motion de l'Assemblée visant à modifier le règlement du personnel au sujet du statut des MER, valorisant le poste de MER en lui permettant de demander lui-même une évaluation de son poste, plutôt que d'attendre que son supérieur hiérarchique le propose.

Mme Sauge conclut en souhaitant poursuivre les travaux de cette commission. La composition actuelle comprend Mme Girardin (CCER), M. Grandjean (professeur) et Mme Sauge (PAT). D'autres personnes intéressées par la thématique sont bienvenues.

Le recteur indique qu'une campagne contre le harcèlement démarrera le 20 novembre avec la publication d'un guide et de mesures concrètes.

Le président passe la parole à Mme Fontanet pour la commission sur l'anonymisation des examens.

Mme Fontanet explique que la commission est d'avis que les facultés qui souhaitent introduire un processus d'anonymisation des examens obtiennent le soutien du rectorat. Un sondage avait été mené auprès des étudiant-e-s qui étaient favorables à cette idée. L'étude d'autres universités de Suisse démontre que le processus est en marche. Le

Comité d'éthique et de déontologie avait en 2012 envoyé une Recommandation au rectorat en ce sens. Elle lance donc un appel aux membres de l'Assemblée pour rejoindre la commission et poursuivre le travail.

Le président demande si des personnes souhaitent proposer de nouvelles commissions afin d'avoir un vote de principe sur l'objet, le mandat et la composition seront à proposer pour le 6 décembre.

Le président a une proposition. Suite à une discussion avec un autre membre, M. Crettenand, il souhaite former une commission sur l'implication des étudiant-e-s dans la vie de l'université autour de trois axes : les axes stratégiques, les structures et les axes professionnels (sécurité à l'université qui pourrait être assurée par des étudiant-e-s). Il s'agirait de réfléchir et de proposer des suggestions. L'objet d'étude de la commission est accepté par l'Assemblée et un mandat sera présenté à la prochaine séance.

Le président rappelle aux membres de contacter Mmes Sauge et Fontanet et M. Cuttat pour participer aux travaux des commissions qui ont été présentées. Avant la prochaine Assemblée, une composition et un mandat sur la durée sont à envoyer au secrétariat qui transmettra avec l'ordre du jour de la séance du 6 décembre.

M. Tamayo propose une commission bâtiment afin de réfléchir à la gestion des espaces. Il relève que de nombreuses commissions existent au sein de l'université à ce sujet et suggère de les regrouper sous la férule de l'Assemblée.

Mme Sauge se demande si un aspect développement durable ne pourrait pas être introduit à la problématique.

Le président propose un bilan des commissions existantes lors d'une prochaine séance afin de déterminer s'il y a lieu de créer au sein de l'Assemblée une commission propre.

Un bilan des commissions existantes au sein de l'université sur la problématique des bâtiments et de la gestion des espaces doit être présenté en plénum afin de déterminer si l'Assemblée crée une commission propre ou participe aux travaux des commissions existantes.

9. DIVERS

Pas de divers.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 6 décembre 2017.